HORS-SÉRIE N°1 · HIVER 2026-2027

OFFERT · GOZECO.FR

GOZECO MAG

Le magazine de la rénovation énergétique et des aides

VÉRIFIÉ AU 21 NOVEMBRE 2026

HORS-SÉRIE · LE GUIDE COMPLET

Pompe à chaleur *sans se tromper*

Comprendre, choisir, financer, faire installer et entretenir : le parcours complet, chaque chiffre relié à sa source.



SPÉCIAL **Aides 2026** et ce que prévoit le budget 2027

Choisir

Air/eau, géothermie, air/air : quelle PAC pour quel logement

Financer

MaPrimeRénov', primes CEE, TVA, éco-PTZ : les vrais montants

Signer

Le devis à la loupe et le bon ordre des démarches

Se protéger

Démarchage, faux organismes : ce que dit la loi

Sommaire

POUR COMMENCER

03 Édito : la machine ne fait pas tout
04 L'essentiel en 10 chiffres

COMPRENDRE ET CHOISIR

05 Comment une PAC chauffe avec l'air ou le sol
06 COP, efficacité saisonnière, étiquette : lire les chiffres
07 Quelle pompe à chaleur pour quel logement
08 Avant le devis : isolation, radiateurs, puissance
09 Bruit, urbanisme, copropriété

FINANCER

10 Le dossier : financer sa PAC en 2026
11 MaPrimeRénov' : forfaits et conditions
12 Plafonds de revenus 2026
13 Primes CEE : le Coup de pouce Chauffage
14 TVA, éco-PTZ et règle de cumul
15 Deux projets chiffrés, ligne par ligne

PASSER À L'ACTION

16 Le calendrier du dossier en 8 étapes
17 Le devis à la loupe
18 Le ballon : deux façons de faire l'eau chaude
19 Entretien, fluide frigorigène, durée de vie
20 Démarchage : ce qui est interdit
21 « À partir de 1 € » : ce que veut dire l'offre
22 12 points à vérifier avant de signer
23 Sources et méthode



PAGE 08
Isoler d'abord ? Ce que disent l'ADEME et France Rénov'



PAGE 15
Deux projets chiffrés : où s'arrêtent les aides



PAGE 20
Appels, SMS, porte-à-porte : ce qui est interdit

GOZECO MAG · HORS-SÉRIE N°1

Magazine d'information gratuit édité par GOZECO, média privé — www.gozeco.fr. GOZECO met aussi en relation avec des professionnels partenaires (page 21). Ce n'est pas un service public et il n'attribue aucune aide. Informations vérifiées au 21 novembre 2026 auprès des sources listées page 23.

AVERTISSEMENT

Contenu pédagogique et général. Les montants et conditions évoluent, parfois en cours d'année : ils doivent être confirmés au moment du dépôt de chaque dossier. Les cas chiffrés sont illustratifs. Les renvois [1] désignent les sources de la page 23.

RÉALISÉ AVEC L'IA

Textes rédigés et images créées avec l'aide d'une intelligence artificielle, à partir des sources publiques de la page 23. Une erreur reste possible : signalez-la à contact@gozeco.fr, nous corrigerons. Images d'illustration : ni clients, ni chantiers réels.



Illustration

ÉDITO

La machine ne fait pas *tout*

La pompe à chaleur est devenue, en 2026, le cœur des aides à la rénovation. Depuis le 1er septembre, c'est presque le seul équipement que MaPrimeRénov' finance encore en « parcours par geste »[1]. Les publicités suivent : partout, on vous promet des économies, des primes et des installations rapides.

Une pompe à chaleur peut réellement diviser une facture de chauffage. L'ADEME a mesuré qu'une PAC air/eau bien installée produit en moyenne 2,9 kWh de chaleur pour 1 kWh d'électricité[31]. Mais la même étude montre l'autre face : certaines installations mal réglées peinent à dépasser 1,8. **La différence ne vient pas de la marque, elle vient du projet** : le bon type de PAC, la bonne puissance, des radiateurs adaptés, un réglage soigné, et des aides demandées dans le bon ordre.

Ce hors-série suit ce chemin, de la compréhension à l'entretien. Chaque chiffre renvoie à sa source officielle, listée en page 23. Quand deux sources publiques se contredisent, nous le disons et nous expliquons laquelle nous suivons.

Une précaution enfin : le projet de budget 2027 prévoit de changer le financement des pompes à chaleur. Il n'est pas adopté à la date de ce numéro, et nous vous expliquons page 10 comment en tenir compte.

— La rédaction GOZECO

NOTRE MÉTHODE

- ✓ Textes officiels d'abord : Légifrance, Anah, Service-Public, ministère, ADEME.
- ✓ Chaque chiffre porte un renvoi vers sa source.
- ✓ Contradictions signalées, jamais lissées.
- ✓ Date de vérification sur la couverture.

« Une aide annoncée n'est pas une aide acquise. »

À GARDER EN TÊTE

REPÈRES

L'essentiel en *10 chiffres*

Les repères à connaître avant de demander le premier devis. Règles en vigueur au 21 novembre 2026.

2,9 kWh

Pour 1 kWh d'électricité
Chaleur produite en moyenne par une PAC air/eau, mesurée en conditions réelles par l'ADEME (4,1 en géothermie) [31][32].

5 000 €

PAC air/eau
Forfait MaPrimeRénov' pour un ménage aux revenus très modestes (Bleu), dépense retenue jusqu'à 12 000 € [1][2].

11 000 €

PAC géothermique
Forfait Bleu, dépense retenue jusqu'à 18 000 € [1][2].

90 %

Plafond de cumul
MaPrimeRénov' + primes CEE ne dépassent pas 90 %, 75 % ou 60 % de la dépense retenue, selon les revenus [1].

5,5 %

TVA réduite
Sur une PAC éligible, dans un logement achevé depuis au moins 2 ans [15].

15 000 €

Éco-PTZ
Prêt sans intérêts pour une seule action de travaux, sur 15 ans au plus [17].

126 %

Efficacité minimale
Exigée pour les aides en basse température (111 % en moyenne ou haute température) [1][11].

2 ans

Entretien obligatoire
Au plus tous les deux ans, par un professionnel, pour une PAC de 4 à 70 kW [18].

14 jours

Rétractation
Délai pour renoncer à un contrat signé à domicile. Aucun paiement avant 7 jours [25].

20 000 €

Plafond sur 5 ans
Total maximal des primes MaPrimeRénov' par geste pour un même logement sur 5 ans [3].

SOURCES : VOIR PAGE 23

COMPRENDRE

Chauffer avec *l'air du dehors*

Une pompe à chaleur ne fabrique pas la chaleur : elle la **prélève** dans l'air, le sol ou l'eau, en élève la température, puis la restitue dans le logement[28].

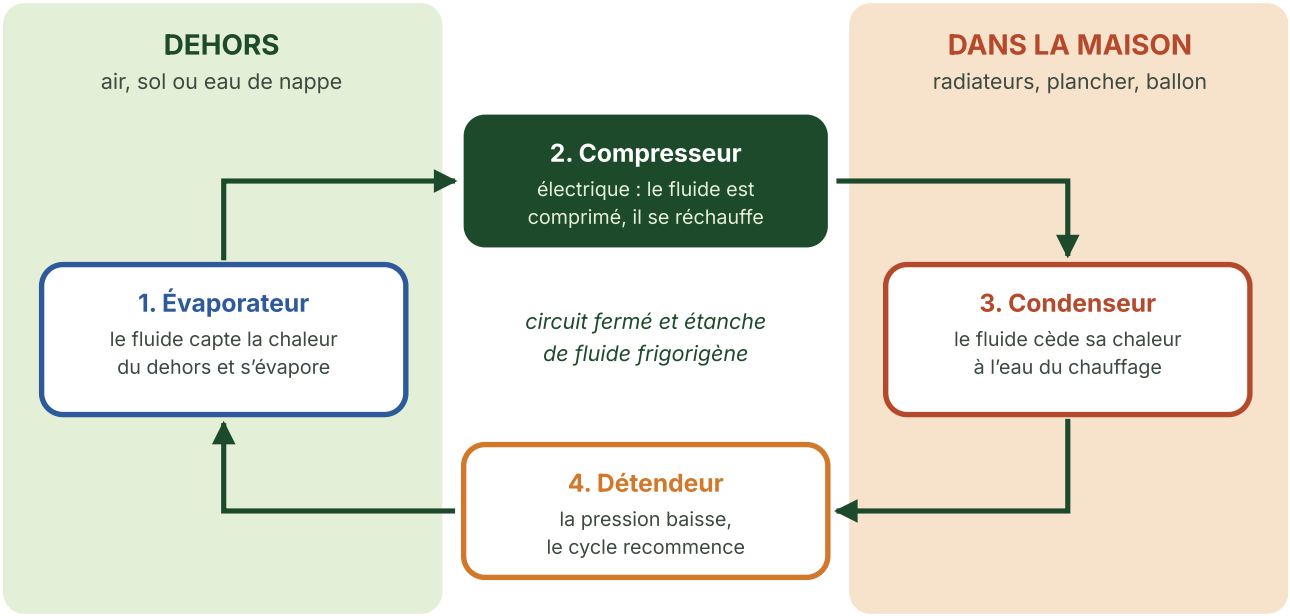

Schéma pédagogique simplifié, d'après ADEME, « Installer une pompe à chaleur » (2016)

Le principe

C'est le principe d'un réfrigérateur à l'envers : le frigo sort la chaleur de son compartiment, la PAC sort la chaleur du jardin pour la faire entrer chez vous. Toutes les pompes à chaleur ont besoin d'électricité pour fonctionner[34].

La règle d'or

Une PAC est d'autant plus efficace que l'écart de température entre la source et l'eau des radiateurs est faible[28]. Baisser de 10 °C l'eau des radiateurs fait gagner environ 1 point de COP[31].

Par grand froid

Une PAC sur air perd en rendement et peut givrer. Elle a besoin d'un appoint, souvent électrique et intégré[28][33]. Bien installée, elle consomme pourtant au moins deux fois moins qu'une chaudière gaz, même par temps négatif[28].

PETIT LEXIQUE

Aérothermie
Chaleur prise dans l'air extérieur (PAC air/eau, air/air).

Géothermie
Chaleur prise dans le sol ou une nappe d'eau, par capteurs ou forage.

Émetteurs
Ce qui diffuse la chaleur : radiateurs, plancher chauffant, ventilo-convecteurs.

Appoint
Résistance électrique ou chaudière qui complète la PAC par grand froid.

Loi d'eau
Réglage qui adapte la température de l'eau des radiateurs à celle du dehors.

Fluide frigorigène
Le liquide du circuit fermé, qui transporte la chaleur.

LIRE UNE FICHE TECHNIQUE

COP, efficacité, étiquette : *les bons chiffres*

COP

Rapport entre la chaleur produite et l'électricité consommée par le compresseur, **à un instant donné** et dans des conditions d'essai[28]. Un COP de 3 signifie 3 kWh de chaleur pour 1 kWh d'électricité.

SCOP

Le même rapport, mais **sur toute une saison de chauffe** de référence[35]. Il dit mieux la réalité qu'un COP mesuré par temps doux.

EFFICACITÉ SAISONNIÈRE, DITE « ETAS »

Notée ηs. Rapport, exprimé en %, entre les besoins de chauffage d'une saison et l'énergie consommée pour y répondre[28][35]. C'est le chiffre retenu par les aides : **au moins 126 % en basse température, 111 % en moyenne ou haute température**[1][11].

BASSE, MOYENNE, HAUTE TEMPÉRATURE

Au sens européen, une PAC « basse température » donne sa puissance pour une eau à 35 °C, une « moyenne température » pour une eau à 55 °C ; au-delà, on parle de haute température[35]. Les guides ADEME donnent des fourchettes un peu différentes (35-55 °C ou 35-45 °C)[28][29] : nous retenons les définitions réglementaires.

L'étiquette énergie

Les PAC et chauffe-eau thermodynamiques doivent afficher une étiquette énergie. On y lit la classe en chauffage, la classe en eau chaude pour les modèles mixtes, le bruit des unités intérieure et extérieure en décibels et la puissance selon trois zones climatiques européennes[28].

Depuis le 26 septembre 2019, l'échelle des PAC de chauffage va de **A+++ à D**[35]. Un guide ADEME de décembre 2025 écrit encore « A++ à G » : c'est l'ancienne échelle.

LE BON RÉFLEXE

Pour chauffer, comparez la classe **en mode chauffage**, pas en mode rafraîchissement[28]. Et regardez la zone climatique proche de la vôtre.

Labels et marques

- **Obligatoires** : étiquette énergie et seuils européens d'écoconception[35].
- **Volontaires, recommandés par l'ADEME** : marque NF PAC, marquage Eurovent, label Promotelec[28][29].
- **RGE** : ce n'est pas un label de matériel mais une qualification de l'installateur, indispensable pour les aides[1].
- **Agrément 2026** : pour la prime CEE bonifiée, le modèle de PAC air/eau ou eau/eau doit être agréé par l'État depuis le 1er septembre 2026 (voir page 13)[9][10].

« La performance réelle dépend autant de l'installation que de l'appareil. »

ENSEIGNEMENT DES MESURES ADEME 2025

2,9
COP moyen mesuré en conditions réelles sur des PAC air/eau (ADEME, 100 maisons)[31].

4,1
COP moyen mesuré sur des PAC géothermiques[32].

1,8
Ce que certaines installations mal réglées peinent à atteindre, quand d'autres dépassent 4[31].

CHOISIR

Quelle PAC pour *quel logement*

Le premier mot désigne l'endroit où la chaleur est prise, le second la façon dont elle est diffusée dans le logement[28]. Le bon choix part de votre chauffage actuel.

Type	Pour quel logement	Limites à connaître	Aides 2026
Air/eau la plus courante	Chauffage central avec radiateurs à eau ou plancher chauffant ; remplace une chaudière gaz ou fioul sur le réseau existant[33][28].	Appoint nécessaire par grand froid ; radiateurs à vérifier[33].	MaPrimeRénov', CEE bonifiées, TVA 5,5 %, éco-PTZ[1][8]
Géothermique eau glycolée/eau, eau/eau	Maison avec terrain ou nappe exploitable ; performance plus stable[33].	Forage ou capteurs enterrés : chantier lourd et plus coûteux[28].	MaPrimeRénov' (forfait plus élevé), CEE bonifiées en maison individuelle, TVA, éco-PTZ[1][8][12]
Air/air soufflage d'air	Remplacement de radiateurs électriques, sans réseau d'eau[33].	Ne produit pas d'eau chaude ; rendement réduit par grand froid[28][34].	Pas de MaPrimeRénov' ni de Coup de pouce ; TVA 5,5 % sous critères depuis juillet 2026[1][16]
Hybride PAC + chaudière	Associe une PAC air/eau et une chaudière à condensation, le plus souvent au gaz[28].	Abonnement gaz conservé[28].	Exclue de la fiche CEE PAC air/eau[11] ; MaPrimeRénov' ne finance plus que des chauffages sans fioul ni gaz[1]

VOUS AVEZ UNE CHAUDIÈRE GAZ OU FIOUL

Une PAC air/eau ou géothermique peut se brancher sur le réseau de radiateurs existant, à condition de vérifier leur puissance[28]. C'est aussi le cas visé par le Coup de pouce Chauffage[8]. Une chaudière fioul neuve n'est plus permise depuis 2022[37].

VOUS CHAUFFEZ À L'ÉLECTRICITÉ

Sans réseau d'eau, l'ADEME indique que seule la PAC air/air est envisageable sans coûts importants[28]. France Rénov' la juge plutôt adaptée aux régions méditerranéennes[34].

VOUS VIVEZ EN APPARTEMENT

C'est possible, mais il faut un emplacement technique, l'accord de la copropriété et une attention particulière au bruit[31][22]. La maison individuelle reste le cas le plus favorable[31].



Illustration



Illustration

PRÉPARER

Avant le devis : isolation, *radiateurs, puissance*

Faut-il isoler avant ? Les deux sources publiques n'ont pas tout à fait la même formule. France Rénov' recommande d'isoler « tout d'abord », puis de changer le chauffage[34]. L'ADEME dit « si possible » : isoler avant permet de choisir un appareil moins puissant[28], mais ses mesures de 2025 montrent que la performance d'une PAC n'est pas conditionnée par le niveau d'isolation, à condition que les radiateurs soient assez grands[31].

Notre lecture : si une isolation est prévue, faites-la avant ou en même temps, pour ne pas payer une PAC surdimensionnée. Si vous isolez après, la PAC devra être réglée à nouveau[33].

Les radiateurs décident du rendement

Plus l'eau envoyée dans les radiateurs est chaude, moins la PAC est efficace. Des radiateurs en fonte ou de grande taille peuvent fonctionner en basse température[29]. Remplacer ou ajouter un ou deux radiateurs peut suffire à améliorer nettement la performance[31].

La bonne puissance, ni plus ni moins

Avant toute installation, un bilan thermique du logement est essentiel ; il est souvent proposé par l'installateur[33]. Pour les aides CEE, une **note de dimensionnement** doit vous être remise dès l'engagement[11][12]. Une PAC trop puissante fonctionne en sous-régime et s'use plus vite[28] ; elle ne devrait pas démarrer et s'arrêter plus d'une fois par heure[31].

LES 4 QUESTIONS À POSER

- ✓ Quelle température d'eau faudra-t-il les jours les plus froids ?
- ✓ Mes radiateurs sont-ils assez grands, lesquels changer ?
- ✓ Quelle puissance, et comment l'avez-vous calculée ?
- ✓ Comment sera réglée la « loi d'eau » (idéalement 35 à 45 °C[31]) ?

IMPLANTATION

Bruit, urbanisme, *copropriété*

L'unité extérieure se voit et s'entend. Trois règles évitent la plupart des conflits avec les voisins et la mairie.

1. Le bruit

Le code de la santé publique interdit tout bruit qui, « par sa durée, sa répétition ou son intensité », porte atteinte à la tranquillité du voisinage[21]. C'est cette règle générale qui vise la PAC d'un particulier.

On lit souvent qu'une PAC ne doit pas dépasser le bruit ambiant de plus de 5 dB(A) le jour et 3 dB(A) la nuit. Ces seuils « d'émergence » existent bien, mais ils s'appliquent aux bruits d'activités professionnelles, sportives ou de loisirs[21] : **c'est un bon repère, pas la règle légale** pour un équipement de maison.

CONSEILS ADEME POUR L'UNITÉ EXTÉRIEURE

- Loin des logements voisins et des fenêtres des chambres[28].
- Pas trop exposée au vent ni dans un endroit humide[28].
- Des dispositifs anti-bruit peuvent être nécessaires selon le lieu[28].
- Le bruit de chaque unité figure sur l'étiquette énergie[28] : comparez-le.

2. L'urbanisme

Pour les travaux engagés depuis mars 2026, une unité extérieure **non visible** depuis l'espace public ou un bâtiment voisin est dispensée d'autorisation d'urbanisme[22][42]. Si elle est visible, il faut déposer une **déclaration préalable** en mairie[22].

Exception : en site patrimonial remarquable, aux abords d'un monument historique, sur un immeuble classé ou inscrit, ou en réserve naturelle, la déclaration préalable reste obligatoire[22]. Le plan local d'urbanisme doit aussi être respecté.

3. La copropriété

Installer une unité sur une partie commune (façade, toit, cour) suppose un vote de l'assemblée générale à la majorité absolue des voix de tous les copropriétaires (article 25 de la loi de 1965)[22]. Prévoyez-le dans le calendrier : une AG ne se réunit pas chaque mois.

ATTENTION AUX SITES NON À JOUR

De nombreux sites écrivent encore qu'une déclaration préalable est « toujours obligatoire ». La règle a changé en 2026 : la référence est la fiche Service-Public F36778[22].



Illustration



LE DOSSIER

Financer sa PAC *en 2026*

Quatre aides nationales peuvent s'additionner, dans une limite précise. Et un projet de budget pourrait tout changer en 2027.

Depuis le 1er septembre 2026, MaPrimeRénov' « par geste » est recentrée sur les pompes à chaleur : les forfaits pour l'isolation, la ventilation, le bois, le chauffe-eau thermodynamique et le solaire thermique (hors outre-mer) ont été supprimés pour les demandes déposées depuis cette date[1][5]. Seuls restent aidés, dans ce parcours, les PAC air/eau, géothermiques ou solarothermiques, le raccordement à un réseau de chaleur, la dépose d'une cuve à fioul et l'audit énergétique réalisé avec l'un de ces gestes[1]. Dans le neuf, le gaz est exclu des logements dont le permis est déposé à partir de 2027[36].

Autour de MaPrimeRénov', trois autres leviers nationaux : la prime CEE versée par un fournisseur d'énergie, la TVA à 5,5 % et l'éco-prêt à taux zéro. Des aides locales peuvent s'y ajouter.

BUDGET 2027 : UN PROJET, PAS UNE RÈGLE

Les documents budgétaires du projet de loi de finances pour 2027 indiquent que les gestes de décarbonation, « notamment les pompes à chaleur », seraient « uniquement financés par les certificats d'économie d'énergie »[6], donc sans MaPrimeRénov'. **Au 21 novembre 2026, ce texte n'est pas adopté** : rejeté en première lecture à l'Assemblée, il a été transmis au Sénat le 19 novembre, qui doit le discuter en séance du 23 novembre au 9 décembre ; la procédure se poursuivra ensuite[7]. Aucune date d'effet ni aucun texte d'application n'est publié. Pour l'instant, c'est la **date de dépôt** de votre demande qui fixe les règles applicables[5].

MAPRIMERÉNOV' PAR GESTE

Un forfait selon *vos revenus*

L'aide de l'Anah est un montant fixe, qui dépend de la couleur de vos revenus (page 12) et du type de PAC, dans la limite d'une dépense retenue[1][2][4].

Équipement	Bleu	Jaune	Violet	Rose	Dépense retenue au plus
PAC air/eau	5 000 €	4 000 €	3 000 €	non éligible	12 000 €
PAC géothermique ou solarothermique et échangeur souterrain associé	11 000 €	9 000 €	6 000 €	non éligible	18 000 €
Dépose d'une cuve à fioul	1 200 €	800 €	400 €	non éligible	4 000 €

Montants applicables aux demandes déposées depuis le 1er septembre 2026[1][4][5]. La PAC air/air n'est pas éligible à MaPrimeRénov' par geste[1].

Les conditions

- ✓ **Résidence principale**, occupée au moins 8 mois par an ; un bailleur s'engage à louer au moins 6 ans[1].
- ✓ **Logement construit depuis au moins 15 ans** en métropole (2 ans outre-mer)[1][3]. Exception : plus de 2 ans si la PAC remplace un chauffage au fioul avec dépose de la cuve[3].
- ✓ **Ménage Bleu, Jaune ou Violet** ; les revenus Rose ne sont pas éligibles au parcours par geste[1].
- ✓ **Entreprise RGE** et **visite préalable** du chantier, dont la date figure sur le devis et la facture[1].
- ✓ **PAC performante** : efficacité saisonnière d'au moins 126 % (basse température) ou 111 % (moyenne ou haute) et régulation de classe IV au moins[1].
- ✓ **Demande déposée avant les travaux** : ils ne peuvent commencer qu'après l'accusé de réception de l'Anah[1][2].

UNE CONTRADICTION ENTRE SOURCES OFFICIELLES

La fiche Service-Public réduit l'ancienneté à 2 ans pour toute installation de PAC[2]. Le décret et le guide de l'Anah la réservent au remplacement d'une chaudière fioul avec dépose de la cuve[1][3]. **Nous suivons le décret**, qui fait foi.

PANNE DE CHAUFFAGE EN HIVER

Du 1er octobre au 30 avril, en cas de panne, l'Anah admet que l'équipement soit installé d'abord : vous avez alors 2 mois pour déposer le dossier, avec une attestation sur l'honneur[1]. C'est une exception.

PLAFOND SUR 5 ANS

Le total des primes MaPrimeRénov' par geste pour un même logement ne peut dépasser 20 000 € sur 5 ans[3].

L'AUTRE VOIE : LA RÉNOVATION D'AMPLEUR

Pour un logement classé E, F ou G, un projet global peut être financé de 10 % à 80 % selon les revenus, si les travaux font gagner au moins 2 classes énergétiques, mesurées par l'audit énergétique, avec au moins deux gestes d'isolation, l'accompagnement obligatoire de Mon Accompagnateur Rénov' et un rendez-vous préalable avec France Rénov'[1]. Elle n'est pas cumulable avec les primes CEE[1].

PLAFONDS 2026

Quelle est *votre couleur ?*

On compare le revenu fiscal de référence (RFR) du foyer, inscrit sur l'avis d'impôt, au nombre de personnes qui vivent dans le logement[1][2].

Île-de-France

Personnes du foyer	Bleu très modestes	Jaune modestes	Violet intermédiaires	Rose supérieurs
1	jusqu'à 24 031 €	jusqu'à 29 253 €	jusqu'à 40 851 €	au-delà
2	35 270 €	42 933 €	60 051 €	au-delà
3	42 357 €	51 564 €	71 846 €	au-delà
4	49 455 €	60 208 €	84 562 €	au-delà
5	56 580 €	68 877 €	96 817 €	au-delà
par personne en plus	+ 7 116 €	+ 8 663 €	+ 12 257 €	

Autres régions et outre-mer

Personnes du foyer	Bleu très modestes	Jaune modestes	Violet intermédiaires	Rose supérieurs
1	jusqu'à 17 363 €	jusqu'à 22 259 €	jusqu'à 31 185 €	au-delà
2	25 393 €	32 553 €	45 842 €	au-delà
3	30 540 €	39 148 €	55 196 €	au-delà
4	35 676 €	45 735 €	64 550 €	au-delà
5	40 835 €	52 348 €	73 907 €	au-delà
par personne en plus	+ 5 151 €	+ 6 598 €	+ 9 357 €	

Plafonds en vigueur au 1er janvier 2026, guide des aides de l'Anah, édition septembre 2026[1].

EXEMPLE DE LECTURE

Un couple avec un enfant à Lyon (3 personnes, hors Île-de-France), RFR de 36 000 € : au-dessus de 30 540 € mais sous 39 148 €, il est **Jaune**.

NE PAS CONFONDRE AVEC LES CEE

Depuis le 16 novembre 2026, les primes CEE ont renommé leurs catégories : sous les plafonds « très modestes » de l'Anah, on parle de ménage « très modeste » ; sous les plafonds « modestes », de ménage « en précarité énergétique »[14]. Le montant dépend ensuite de la fiche et de l'offre du fournisseur.

CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Le Coup de pouce : *la chronologie d'abord*

La prime CEE n'est pas versée par l'État mais par un fournisseur d'énergie ou son partenaire, obligé de financer des économies d'énergie[13]. Pour une PAC, elle peut être bonifiée par le Coup de pouce « Chauffage ».

Les conditions du Coup de pouce

- ✓ **Résidence principale** uniquement[8][9].
- ✓ La PAC **remplace une chaudière individuelle au charbon, au fioul ou au gaz**[9].
- ✓ PAC **air/eau ou eau/eau** (aussi : biomasse, solaire combiné, réseau de chaleur) ; la PAC air/air n'en fait pas partie[8].
- ✓ **Modèle agréé par l'État** à la date d'engagement de l'opération, depuis le 1er septembre 2026[9][10]. Le numéro d'agrément figure sur les justificatifs[9].
- ✓ Professionnel **RGE** à la date de signature du devis, et note de dimensionnement remise à l'engagement[8][11].
- ✓ Demandes possibles jusqu'au **31 décembre 2030** pour les PAC[38].

COMBIEN ?

Il n'y a plus de montant fixe ni de montant minimum : chaque fournisseur fixe son offre[8][38]. Depuis le 16 novembre 2026, la bonification est modulée selon les revenus du ménage[14]. **Comparez au moins deux offres.**

LA RÈGLE QUI FAIT PERDRE LA PRIME

Acceptez l'offre de prime avant de signer le devis des travaux.

C'est la condition rappelée par Service-Public et par le ministère[13][8]. Un devis signé avant, même par erreur, peut faire perdre la prime CEE.

Bon à savoir

- 2026-2030 est la **6e période** du dispositif CEE[41].
- La prime CEE classique peut concerner une résidence secondaire, mais **pas le bonus Coup de pouce**[13][8].
- La PAC air/air relève d'une autre fiche, avec un SCOP d'au moins 3,9 et 12 kW au plus[39] ; les fournisseurs demandent en pratique un professionnel RGE.
- Le logement doit être construit depuis plus de 2 ans[13].
- Cumulable avec MaPrimeRénov' par geste et l'éco-PTZ, pas avec les aides de l'ADEME[8], ni avec MaPrimeRénov' rénovation d'ampleur[1].



Illustration

COMPLÉTER LE PLAN DE FINANCEMENT

TVA, éco-PTZ et *règle de cumul*

TVA À 5,5 %

Elle s'applique directement sur la facture d'une PAC éligible, posée par un professionnel, dans un logement achevé depuis au moins deux ans[15]. Plus besoin d'attestation séparée : vous certifiez les conditions sur le devis ou la facture[15].

Nouveau depuis le 18 juillet 2026 : les PAC air/air réversibles fixes en bénéficient aussi, si elles respectent des critères de performance (classe A++ en mono-split, A+ en multi-split), un fluide conforme et une connectivité[16]. Sinon, le taux de 10 % reste la règle pour les travaux d'amélioration.

ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO

Un prêt sans intérêts, sans condition de revenus, pour financer le reste à charge[17] :

- **15 000 €** pour une seule action de travaux (hors fenêtres), sur 15 ans au plus[17] ;
- 25 000 € pour deux actions, 30 000 € pour trois ou plus ; jusqu'à 50 000 € sur 20 ans en rénovation globale[17] ;
- résidence principale construite depuis plus de 2 ans, entreprise RGE, travaux réalisés dans les 3 ans[17] ;
- cumulable avec MaPrimeRénov' ; dispositif prorogé jusqu'au 31 décembre 2027[17][43].

LA RÈGLE DE CUMUL (ÉCRÊTEMENT)

MaPrimeRénov' et la prime CEE additionnées ne peuvent pas dépasser un pourcentage de la **dépense retenue** (12 000 € au plus pour une PAC air/eau, 18 000 € en géothermie)[1] :

Revenus	MPR + CEE au plus
Bleu	90 %
Jaune	75 %
Violet	60 %

Avec les aides locales, le total peut aller jusqu'à 100 %[1]. Si les primes dépassent le plafond, MaPrimeRénov' est réduite d'autant.

LES AIDES LOCALES

Régions, départements, intercommunalités et communes proposent parfois des aides complémentaires. Elles varient d'un territoire à l'autre : le conseiller France Rénov' de votre secteur les connaît (0 808 800 700)[27].

« Le plafond s'applique à la dépense retenue, pas au prix total du devis. »

LE POINT LE PLUS SOUVENT MAL COMPRIS



Illustration

CAS ILLUSTRATIFS

Deux projets, *ligne par ligne*

Des ménages fictifs, des prix bâtis sur les coûts moyens publiés par l'ADEME[28]. Le but : voir où s'arrêtent les aides, pas promettre un montant.



A · Pavillon, chaudière fioul

Couple, 2 personnes, hors Île-de-France, RFR 30 000 € : profil Jaune[1]. Remplacement de la chaudière fioul par une PAC air/eau.

Ligne	Montant
Devis PAC air/eau posée, TTC (TVA 5,5 %)	17 900 €
Dépense retenue par l'Anah (plafond)	12 000 €
MaPrimeRénov' Jaune[1]	4 000 €
Plafond MPR + CEE : 75 % × 12 000 €[1]	9 000 €
Prime CEE prise en compte au plus	5 000 €
Reste à charge, au minimum, hors aide locale ou remise	**8 900 €**

La dépose de la cuve à fioul ouvre droit à un forfait séparé (800 € en Jaune)[1]. Le montant réel de la prime CEE dépend de l'offre du fournisseur et peut être inférieur. Le reste à charge peut être financé par un éco-PTZ de 15 000 € au plus[17].



B · Maison, chaudière gaz

Personne seule en Île-de-France, RFR 22 000 € : profil Bleu[1]. PAC géothermique avec forage vertical.

Ligne	Montant
Devis PAC géothermique et forage, TTC	29 600 €
Dépense retenue par l'Anah (plafond)	18 000 €
MaPrimeRénov' Bleu[1]	11 000 €
Plafond MPR + CEE : 90 % × 18 000 €[1]	16 200 €
Prime CEE prise en compte au plus	5 200 €
Reste à charge, au minimum, hors aide locale ou remise	**13 400 €**

Le forage est souvent le poste le plus lourd : l'ADEME l'estime en moyenne à 10 800 € TTC pour des capteurs verticaux[28].

COMMENT LES PRIX ONT ÉTÉ CONSTRUITS

Coûts moyens ADEME du marché 2024 pour une PAC de 10 à 12 kW, hors taxes : air/eau 14 900 € de matériel et 2 060 € de pose ; géothermie 15 480 € et 2 380 €, plus 10 800 € TTC de forage vertical (5 000 € TTC en capteurs horizontaux)[28]. Nous avons ajouté la TVA à 5,5 % et arrondi. Votre devis peut être très différent : seuls les devis comparés font foi.

MÉTHODE

Le dossier en *8 étapes*

L'ordre compte autant que les montants. Les étapes en orange sont celles qui, mal placées, font perdre une aide.

1 AVANT TOUT
Faire le point sur le logement et les revenus
Chauffage actuel, radiateurs, isolation, revenu fiscal de référence : vous saurez quelle PAC envisager et quelle couleur de revenus vous concerne (page 12). France Rénov' conseille gratuitement[27].

2 CONSULTER
Demander plusieurs devis à des entreprises RGE
Avec visite préalable du chantier et note de dimensionnement[1][11]. Vérifiez la qualification RGE dans l'annuaire officiel.

3 AVANT DE SIGNER
Choisir et accepter l'offre de prime CEE
Comparez les offres des fournisseurs et acceptez-en une **avant** toute signature de devis[13]. Vérifiez que le modèle de PAC proposé est agréé[9].

4 AVANT LES TRAVAUX
Déposer la demande MaPrimeRénov'
Sur france-renov.gouv.fr, après vérification de votre identité (FranceConnect+ ou code reçu par courrier), devis à l'appui. Les travaux ne peuvent commencer qu'après l'accusé de réception ; l'Anah conseille d'attendre la décision[1][2].

5 EN PARALLÈLE
Demander l'éco-PTZ et les aides locales
Auprès d'une banque partenaire pour l'éco-PTZ[17], auprès de votre collectivité pour les aides locales.

6 SIGNER
Signer le devis et lancer les travaux
Un devis signé à domicile ouvre 14 jours de rétractation, et aucun paiement n'est possible pendant 7 jours[25].

7 APRÈS LES TRAVAUX
Transmettre la facture et les justificatifs
Facture détaillée à l'Anah et au fournisseur CEE ; mise en service de la PAC par un opérateur attesté pour les fluides[19].

8 ENSUITE
Faire entretenir tous les deux ans
Premier entretien au plus tard dans les deux ans, attestation à conserver[18][30].


Illustration

LES DEUX PIÈGES DE CALENDRIER

- ✓ Signer le devis avant d'avoir accepté l'offre CEE.
- ✓ Commencer les travaux avant l'accusé de réception de l'Anah.



Illustration

LE DEVIS À LA LOUPE

Ce que le devis *doit dire*

Les mentions indispensables

- ✓ Nom, adresse et **qualification RGE** de l'entreprise, valable à la date du devis[8].
- ✓ **Date de la visite préalable** du chantier[1].
- ✓ Type de PAC, **marque et référence**, puissance, régime de température.
- ✓ **Efficacité saisonnière** (au moins 126 % ou 111 %) et classe de régulation (IV au moins)[1].
- ✓ Pour la prime bonifiée : **modèle agréé** et son numéro[9].
- ✓ Les travaux annexes : radiateurs, adaptation hydraulique et électrique, dépose de l'ancienne chaudière et de la cuve.
- ✓ Le taux de TVA et la mention certifiant les conditions du taux réduit[15].
- ✓ Le montant des aides **estimées**, présentées comme non garanties.

Les signaux d'alerte

- ✗ On vous presse de signer le jour même.
- ✗ Aucune visite du logement avant le devis.
- ✗ Des économies chiffrées sans aucun calcul ni étude du logement.
- ✗ Un paiement demandé dans les 7 jours après une signature à domicile[25].
- ✗ Le vendeur dit agir « pour l'État », « pour l'Anah » ou « pour France Rénov' »[25].
- ✗ Les aides sont présentées comme acquises avant tout dépôt de dossier.

COMPARER À ARMES ÉGALES

Même puissance, même régime de température, mêmes travaux annexes. Un devis moins cher qui oublie les radiateurs ou la dépose de la cuve ne l'est souvent qu'en apparence.

Vérifier qu'une entreprise est RGE

L'annuaire GOZECO reprend les données publiques de l'ADEME. Confirmez toujours la qualification sur le site officiel France Rénov'.

gozeco.fr/annuaire-rge

EAU CHAUDE SANITAIRE

Le ballon : *deux façons de faire*

À l'exception de la PAC air/air, la plupart des pompes à chaleur de chauffage peuvent aussi chauffer l'eau d'un ballon[28]. On peut aussi confier l'eau chaude à un appareil séparé.



Illustration

1. La PAC « double service »

La même PAC chauffe la maison et un ballon d'eau chaude. Elle est souvent installée avec un ballon de 180 à 200 litres, adapté à une famille de 4 à 5 personnes ; au-delà, il est préférable de séparer chauffage et eau chaude[28][33].

L'unité intérieure d'une PAC air/eau prend la place d'un ballon d'eau chaude[28] : prévoyez l'espace dans le cellier ou le garage.

RÉGLAGES CONSEILLÉS PAR L'ADEME

- Consigne autour de 55 °C[28].
- Ne pas surdimensionner le ballon[28].
- Pas de ballon dans un local exposé à la température extérieure[28].
- Un appoint, généralement électrique, est souvent nécessaire[28].

2. Le chauffe-eau thermodynamique

Un appareil indépendant : une petite pompe à chaleur et un ballon de 150 à 300 litres[28]. Il consomme environ 3 fois moins d'énergie qu'un chauffe-eau électrique classique[33].

Il prend l'air…	À savoir
de la pièce (air ambiant)	Il refroidit le local : pièce non chauffée d'au moins 20 m² conseillée[33].
de la VMC (air extrait)	Nécessite une VMC ; air à environ 20 °C toute l'année[28].
de l'extérieur	Dépend du climat ; l'unité extérieure peut être bruyante[28].

LES AIDES ONT CHANGÉ

Depuis le 1er septembre 2026, le chauffe-eau thermodynamique n'est plus financé par MaPrimeRénov' par geste[5]. L'Anah indique que de nouvelles bonifications CEE sont prévues pour ces appareils[1] : renseignez-vous auprès des fournisseurs d'énergie.

BON À SAVOIR

Une PAC qui produit aussi l'eau chaude est classée en application moyenne ou haute température : c'est le seuil d'efficacité de 111 % qui s'applique alors pour la prime CEE[11]. Un chauffe-eau thermodynamique qui ne fait que l'eau chaude n'est pas soumis à l'entretien obligatoire[30].

APRÈS L'INSTALLATION

Entretien, fluide, *durée de vie*

Une PAC entretenue dure plus longtemps et consomme moins[30]. L'entretien n'est pas une option : c'est une obligation légale.

L'ENTRETIEN OBLIGATOIRE

- ✓ Pour les PAC de **4 à 70 kW**[18].
- ✓ Par un professionnel, **au plus tous les deux ans**[18][30].
- ✓ Premier entretien au plus tard dans les deux ans suivant l'installation[30].
- ✓ Attestation remise sous 15 jours, à conserver au moins deux ans[18][30].
- ✓ Les chauffe-eau thermodynamiques qui ne font que l'eau chaude ne sont pas concernés[30].

Entre deux visites

- Dégager feuilles et obstacles devant l'unité extérieure[28].
- Dépoussiérer les bouches de soufflage d'une PAC air/air[28].
- Vérifier que la PAC ne s'allume et ne s'éteint pas sans cesse : un démarrage par heure au plus est un bon repère[31].
- Si vous isolez après l'installation, faites régler la PAC à nouveau[33].

Le fluide frigorigène

La mise en service et toute intervention sur le circuit de fluide doivent être faites par un opérateur titulaire d'une **attestation de capacité**[19]. Seule exception : un appareil hermétique, préchargé avec moins de 2 kg de fluide, dont la mise en service se limite à un raccordement[19].

Le règlement européen sur les gaz fluorés interdit progressivement la **mise sur le marché d'appareils neufs** utilisant des fluides à fort effet de serre, avec des interdictions déjà en vigueur depuis 2025 et qui se renforcent à partir de 2027 pour les petites PAC[20]. Les PAC déjà installées peuvent continuer à fonctionner et à être entretenues.

COMBIEN DE TEMPS DURE UNE PAC ?

Ni l'ADEME ni France Rénov' ne publient de durée de vie. Le seul chiffre officiel est une **durée conventionnelle de 17 ans**, utilisée pour calculer les primes CEE[11] : c'est une convention de calcul, pas une garantie.

UNE RÈGLE À NE PAS REPRENDRE

Un guide ADEME évoque un contrôle d'étanchéité annuel au-delà de 2 kg de fluide[28]. Le règlement européen fixe ce seuil en tonnes équivalent CO_2, pas en kilos[20] : demandez à votre installateur ce qui s'applique à votre appareil.

LE CALENDRIER D'UNE PAC BIEN SUIVIE

Mise en service

Par un opérateur attesté pour les fluides[19]. Gardez la facture, la notice et la note de dimensionnement.

Dans les 2 ans

Premier entretien par un professionnel, attestation remise sous 15 jours[18][30].

Puis tous les 2 ans

Au plus. Conservez chaque attestation au moins deux ans[30].



Illustration

VIGILANCE

Démarchage : *ce qui est interdit*

TÉLÉPHONE

Toute prospection téléphonique pour des travaux d'économies d'énergie ou d'énergies renouvelables **est interdite**, sauf contrat en cours[23]. Un contrat conclu à la suite d'un démarchage téléphonique illégal est nul[23].

SMS, COURRIEL, RÉSEAUX SOCIAUX

Même interdiction depuis le 2 juillet 2025, sauf contrat en cours[24].

À DOMICILE

Le porte-à-porte n'est pas interdit, mais encadré : **14 jours** pour se rétracter et **aucun paiement** pendant 7 jours[25].

FAUX ORGANISMES PUBLICS

Se présenter à tort comme agissant au nom d'un organisme public est un délit puni de 2 ans de prison et de 300 000 € d'amende[25]. « Un conseiller France Rénov' ne vous appellera jamais sans que vous l'ayez sollicité »[26].

En cas de doute

- ✓ Ne signez rien le jour même, ne donnez pas votre numéro fiscal.
- ✓ Appelez France Rénov' : 0 808 800 700[27].
- ✓ Signalez la pratique sur signal.conso.gouv.fr[26].

SOURCES EN DÉSACCORD

Une fiche Service-Public évoque un démarchage téléphonique possible avec accord préalable[25]. Pour la rénovation énergétique, le code de la consommation l'interdit, sauf contrat en cours[23] : c'est lui qui fait foi.

Démarchage : le guide complet

Téléphone, porte-à-porte, SMS, faux partenaires publics : ce que la loi autorise ou interdit, et les bons réflexes.

gozeco.fr/demarchage-renovation-energetique

TRANSPARENCE

« À partir de 1 € » : *ce que cela veut dire*

Vous avez peut-être vu des publicités pour une pompe à chaleur avec ballon d'eau chaude « à partir de 1 € » de reste à charge. GOZECO diffuse certaines de ces campagnes pour des professionnels partenaires : voici ce qu'elles signifient, et ce qu'elles ne signifient pas.

CE QUE L'OFFRE EST

- ✓ Une offre commerciale de professionnels installateurs, pour une **pompe à chaleur et un ballon d'eau chaude**, en maison ou en appartement.
- ✓ Possible **dans certains cas seulement**, sous conditions et après étude personnalisée.
- ✓ Réservée à certains ménages aux revenus **Bleu ou Jaune**, avec un logement compatible.

CE QUE L'OFFRE N'EST PAS

- ✗ Ni une aide de l'État, ni une offre de l'Anah ou de France Rénov'.
- ✗ Ni un prix garanti, ni un montant accessible à tous.

MÉFIEZ-VOUS DES MONTAGES « POUR ANNULER LE RESTE À CHARGE »

France Rénov' cite comme signe d'arnaque « un panneau publicitaire dans le jardin "pour annuler le reste à charge" »[26]. Un tel montage peut faire perdre MaPrimeRénov'[3]. Le reste à charge doit figurer, réel, sur le devis.

Dans quels cas c'est possible

Avec MaPrimeRénov', l'aide de l'Anah et la prime CEE réunies laissent toujours au moins 10 % (Bleu) ou 25 % (Jaune) de la dépense à payer. Les remises ou contreparties de l'entreprise qui réalise ou facture les travaux sont déduites avant ce calcul[3] : elles ne permettent pas de passer sous ce minimum.

Selon les règles connues au 21 novembre 2026, un reste à charge à partir de 1 € suppose donc des **aides locales complémentaires** (le cumul de toutes les aides peut atteindre 100 %[1]), ou un dossier **sans MaPrimeRénov'**, financé par la prime CEE et une remise du professionnel. Le montant final dépend toujours du devis et des aides réellement obtenues.

LE RÔLE DE GOZECO

GOZECO est un média privé qui met aussi en relation des particuliers avec des professionnels partenaires. GOZECO ne vend pas de travaux, ne pose pas d'équipement et n'attribue aucune aide. Le professionnel reste responsable de son offre, de son devis et de ses travaux.

Les conditions complètes de l'offre

Mécanisme, réserves, partenaires et traçabilité : tout est détaillé sur la page de transparence GOZECO.

gozeco.fr/offre-pac-ballon-1-euro-conditions

France Rénov' est le service public indépendant de la rénovation de l'habitat : france-renov.gouv.fr · 0 808 800 700 (service gratuit + prix d'un appel)[27]. Consultez-le avant de vous engager.

À GARDER

12 points *avant de signer*

Cochez chaque case. S'il en reste une vide, prenez le temps de comprendre pourquoi avant de vous engager.

- [ ] **Je connais ma couleur de revenus**
  Bleu, Jaune, Violet ou Rose, d'après mon dernier avis d'impôt (page 12).
- [ ] **Le type de PAC correspond à mon logement**
  Air/eau ou géothermie sur radiateurs à eau, air/air sur chauffage électrique (page 7).
- [ ] **Un bilan thermique a été fait**
  Et j'ai reçu la note de dimensionnement (page 8).
- [ ] **Mes radiateurs ont été vérifiés**
  Je sais lesquels changer et à quelle température d'eau la PAC fonctionnera.
- [ ] **J'ai comparé au moins deux devis RGE**
  Même puissance, mêmes travaux annexes, visite préalable datée (page 17).
- [ ] **Le modèle est performant et agréé**
  Efficacité saisonnière indiquée ; agrément pour la prime CEE bonifiée (page 13).
- [ ] **J'ai accepté l'offre CEE avant de signer**
  Et j'en garde la preuve datée (page 13).
- [ ] **Ma demande MaPrimeRénov' est déposée**
  J'ai l'accusé de réception avant le début des travaux (page 11).
- [ ] **J'ai calculé mon vrai reste à charge**
  En appliquant le plafond de cumul sur la dépense retenue (pages 14-15).
- [ ] **L'emplacement de l'unité est validé**
  Bruit, déclaration préalable si visible, accord de la copropriété (page 9).
- [ ] **Personne ne m'a démarché par téléphone**
  Sinon, le contrat peut être annulé : je ne signe pas (page 20).
- [ ] **L'entretien est prévu**
  Au plus tous les deux ans, avec attestation (page 19).

Estimer vos aides en quelques minutes

Le simulateur GOZECO donne une première estimation, à confirmer avec les simulateurs officiels et un conseiller France Rénov'.

gozeco.fr/simulateur

SOURCES ET MÉTHODE

D'où viennent *nos chiffres*

Toutes les sources ont été consultées le 21 novembre 2026. Les textes juridiques (Légifrance) priment sur les pages d'information. Les contradictions relevées sont signalées dans les pages concernées.

1. **Anah**, *Les aides financières en 2026*, édition septembre 2026. anah.gouv.fr/anatheque/le-guide-des-aides-financieres-2026
2. **Service-Public**, MaPrimeRénov' (F35083), vérifié le 01/09/2026. service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F35083
3. **Décret n° 2020-26** du 14/01/2020 relatif à la prime de transition énergétique, version consolidée. legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000041400291
4. **Arrêté du 14/01/2020** relatif à la prime de transition énergétique, version consolidée. legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000041400376
5. **Décret n° 2026-822** du 25/08/2026 (JO du 27/08/2026). legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000054750363
6. **Projet de loi de finances 2027**, projet annuel de performances « Cohésion des territoires », programme 135, p. 70. assemblee-nationale.fr
7. **Sénat**, dossier législatif du projet de loi de finances pour 2027, mis à jour le 21/11/2026. senat.fr/dossier-legislatif/pjlf2027.html
8. **Ministère de la Transition écologique**, Coup de pouce « Chauffage ». ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/coup-pouce-chauffage
9. **Arrêté du 29/05/2026** (JO du 30/05/2026) : agrément des modèles de PAC pour la bonification Coup de pouce, applicable au 01/09/2026. legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000054152008
10. **Décret n° 2026-413** du 29/05/2026 relatif à l'instruction des demandes d'agrément de modèles de pompes à chaleur. legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000054151822
11. **Fiche CEE BAR-TH-171** « Pompe à chaleur de type air/eau », version A82-5 au 01/09/2026. ecologie.gouv.fr (opérations standardisées)
12. **Fiche CEE BAR-TH-172** « Pompe à chaleur de type eau/eau ou eau glycolée/eau », version A82-5. ecologie.gouv.fr (opérations standardisées)
13. **Service-Public**, Prime énergie (CEE) (F35584), vérifié le 26/06/2026. service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F35584
14. **Arrêté du 05/11/2026** (JO du 10/11/2026), nouvelles catégories « très modestes » et « précarité énergétique » (secteur résidentiel), en vigueur le 16/11/2026. legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000055075316
15. **Code général des impôts**, article 278-0 bis A (TVA à 5,5 %), recodifié dans le code des impositions sur les biens et services au 1er janvier 2027. legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000053545596
16. **Service-Public**, « Le taux de TVA est réduit à 5,5 % pour les pompes à chaleur air/air » (A19002), 22/07/2026 ; arrêté du 13/07/2026. service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A19002
17. **Service-Public**, Éco-prêt à taux zéro (F19905), vérifié le 01/09/2026. service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F19905
18. **Code de l'environnement**, articles R. 224-44 à R. 224-44-5 (décret n° 2020-912), entretien des systèmes thermodynamiques. legifrance.gouv.fr
19. **Code de l'environnement**, article R. 543-78, fluides frigorigènes. legifrance.gouv.fr
20. **Règlement (UE) 2024/573** relatif aux gaz à effet de serre fluorés, annexe IV. eur-lex.europa.eu (CELEX 32024R0573)
21. **Code de la santé publique**, articles R. 1336-5 à R. 1336-7, bruits de voisinage. legifrance.gouv.fr
22. **Service-Public**, autorisation d'urbanisme pour un boîtier de climatisation ou de PAC (F36778), vérifié le 30/03/2026. service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F36778
23. **Code de la consommation**, article L. 223-1, version en vigueur depuis le 11/08/2026. legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000051830285
24. **Code de la consommation**, article L. 223-8, en vigueur depuis le 02/07/2025. legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000051828335
25. **Service-Public**, Démarchage à domicile (F23224), vérifié le 11/08/2026. service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F23224
26. **France Rénov'**, page « Fraudes ». france-renov.gouv.fr/fraudes
27. **France Rénov'**, contact et présentation du service. france-renov.gouv.fr/contact
28. **ADEME**, *Comment choisir sa pompe à chaleur ?*, réf. 012573, décembre 2025. librairie.ademe.fr
29. **ADEME**, *Comment changer de chauffage ?*, réf. 013050, décembre 2025. librairie.ademe.fr
30. **ADEME**, *L'entretien des pompes à chaleur et des climatiseurs*, réf. 012280, octobre 2023. librairie.ademe.fr
31. **ADEME Infos**, « Comment maximiser la performance de votre pompe à chaleur air/eau ? », octobre 2025. infos.ademe.fr
32. **ADEME**, *Avis sur les performances réelles des pompes à chaleur*, réf. 013063, octobre 2025. librairie.ademe.fr
33. **ADEME**, « Se chauffer avec une pompe à chaleur » et « Produire de l'eau chaude avec des énergies renouvelables », 12/12/2025. agirpourlatransition.ademe.fr
34. **France Rénov'**, pages « La pompe à chaleur » et « Le système de chauffage ». france-renov.gouv.fr/renovation/chauffage
35. **Règlements (UE) 811/2013 et 813/2013**, étiquetage énergétique et écoconception des dispositifs de chauffage. eur-lex.europa.eu
36. **Décret n° 2026-863** du 12/09/2026, chauffage des bâtiments neufs. legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000054834875
37. **Décret n° 2022-8** du 05/01/2022, équipements de chauffage. legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044844392
38. **Service-Public**, actualité Coup de pouce Chauffage (A15614). service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A15614
39. **Fiche CEE BAR-TH-129** « Pompe à chaleur de type air/air », version A27-3. ecologie.gouv.fr (opérations standardisées)
40. **ADEME**, *Installer une pompe à chaleur*, mai 2016 (guide retiré de la diffusion, utilisé pour le schéma de la page 5).
41. **Décret n° 2025-1048** du 30/10/2025, sixième période des CEE (2026-2030). legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000052486193
42. **Décret n° 2026-117** du 20/02/2026, article 16 : dispense d'autorisation pour les unités extérieures non visibles. legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053523983
43. **Décret n° 2024-299** du 29/03/2024, prorogation de l'éco-PTZ jusqu'au 31/12/2027. legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049346187

Méthode. Chaque information a été recherchée sur le texte officiel ou la page de l'organisme public concerné, puis recoupée. Points non retenus faute de source officielle suffisante : durée de vie « 15 à 20 ans », règle des « 2 kg » pour le contrôle d'étanchéité. Les coefficients du Coup de pouce fixés par l'arrêté du 05/11/2026 ne sont pas détaillés : ils ne donnent pas un montant en euros, qui dépend de l'offre de chaque fournisseur.

Magazine réalisé avec l'aide d'une intelligence artificielle. Les textes ont été rédigés et les images créées avec l'IA, à partir des sources publiques listées ci-dessus, puis relus et recoupés. Malgré ces vérifications, une erreur reste possible. **Vous en repérez une ? Signalez-la à contact@gozeco.fr** : nous la corrigerons dans la version en ligne. Les sources font foi : en cas de doute, reportez-vous au texte officiel.



Illustration

Gardez la *version à jour*

Les aides changent souvent, parfois en cours d'année. Scannez le code ci-dessous avant de déposer un dossier : la page en ligne indique la dernière édition de ce hors-série et les changements intervenus depuis.

Version à jour
Ce hors-série en ligne et ses mises à jour

Simuler mes aides
Première estimation, à confirmer

Trouver un artisan RGE
Annuaire d'après les données ADEME

France Rénov'
Le service public de conseil, gratuit et indépendant

ADRESSES UTILES

France Rénov' : 0 808 800 700, du lundi au vendredi de 9 h à 18 h (service gratuit + prix d'un appel) [27] · Signalement : signal.conso.gouv.fr [26]

GOZECO

Média privé d'information sur la rénovation énergétique, qui met aussi en relation avec des professionnels partenaires. GOZECO n'est pas un service public et n'attribue aucune aide.

CETTE ÉDITION

Hors-série n°1, hiver 2026-2027. Informations vérifiées au 21 novembre 2026. Réalisé avec l'aide d'une intelligence artificielle ; une erreur ? contact@gozeco.fr. Gratuit, ne peut être vendu. © GOZECO 2026.